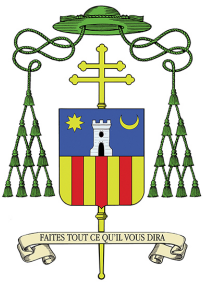


" Faites tout ce qu'il vous dira"



Tours, le 13 mars 2020

Message aux prêtres et aux fidèles du diocèse

L'intervention du Président de la République jeudi 12 mars, du Premier Ministre ce jour, et une lettre envoyée aujourd'hui même aux évêques par le Président de la Conférence des Evêques de France concernant l'épidémie de Covid19, nous conduit à prendre de nouvelles dispositions concernant la vie ecclésiale de notre diocèse, et particulièrement concernant les célébrations et rassemblements publics, jusqu'à nouvel ordre.

En raison de l'interdiction de rassemblements publics de plus de 100 personnes.
En raison de la recommandation de confinement des personnes de plus de 70 ans.
Et en raison des précautions concernant les enfants et adolescents,

1/ En ce qui concerne les activités pastorales de la vie de l'Eglise

- Avant toute chose, nous rappelons que les personnes de plus de 70 ans, ainsi que les personnes les plus fragiles, doivent limiter au maximum leur présence et respecter la recommandation de confinement. Nous les dispensons de célébrations dominicales.
- La célébration de funérailles, de baptêmes et de mariages sont strictement limitées au cercle des proches, qui ne peut excéder 100 personnes.
- Les activités réunissant les enfants et adolescents (aumôneries, catéchèses, mouvements de jeunes, etc.) sont supprimées.
- La poursuite des autres réunions de moins de 100 personnes sont laissées à l'appréciation des responsables en conservant une attention aux « gestes barrières contre la contamination ».

2/ Les célébrations dominicales

Nous invitons bien entendu les confrères prêtres à célébrer le dimanche, mais à adapter les célébrations selon les lieux et en respectant la limite de 100 personnes.

Nous rappelons pour ces célébrations, la recommandation formelle pour les personnes de plus de 70 ans de rester confinées chez elles, ainsi que les personnes les plus fragiles. Nous rappelons que la présence des enfants et adolescents est vivement déconseillée.

Pour la ville de Tours, outre ces dispositions, les personnes qui le souhaitent pourront venir prier et recevoir l'eucharistie le dimanche toute la journée de 8h30 à 19h00 à la Cathédrale et à la Basilique Saint Martin.

Nous vous rappelons aussi que les personnes qui doivent rester confinées ou ne pourraient avoir accès à une célébration eucharistique sont invitées à vivre une communion spirituelle, une communion de désir, et à prier dans le cadre familial qui est le leur.

En outre, nous leur rappelons qu'elles peuvent suivre la célébration dominicale à la télévision (Jour du Seigneur et KTO) et à la radio (France Culture et RCF).

Nous avons bien conscience de la gêne et de la souffrance infligées aux fidèles par les circonstances, nous les invitons à vivre ce moment dans la foi et l'espérance.

3/ Pour le temps qui s'ouvre et jusqu'à Pâques

Nous invitons les prêtres du diocèse à célébrer chaque mardi jusqu'à Pâques, la messe du Missel Romain « Pour toute détresse » (n° 29).

Nous invitons les fidèles du diocèse à s'unir à cette intention par la prière et par le jeûne. Cela nous permet ainsi, dans un temps difficile, de poursuivre notre chemin de Carême et la dynamique spirituelle de la montée vers Pâques.

Les évènements de l'épidémie du Covid19 nous rappellent soudainement la fragilité de nos sociétés et de notre condition humaine limitée. Elle nous invite à de nouvelles solidarités, à des changements de mentalités, et à vivre toutes choses dans la lumière de Pâques qui vient.

Comme le disait saint Vincent de Paul, « les évènements sont nos maîtres ». Le réalisme nous invite donc à nous protéger en ces moments difficiles, mais notre confiance et notre espérance en Dieu nous donneront la force et la patience pour les traverser.

‡ VINCENT JORDY
ARCHEVEQUE DE TOURS



Le vicaire général

Tours, 13 mars 2020

Chers frères prêtres,

Vous avez reçu le message de Mgr Jordy concernant les dispositions à prendre pour les célébrations dans le cadre du plan de lutte contre l'épidémie du Covid19.

Il vous appartient de prendre les dispositions concrètes, adaptées à la situation de vos paroisses et de décider des mesures à prendre en fonction de la particularité de vos lieux de célébrations.

Nous vous conseillons de prendre ces mesures si possible en concertation avec les membres de votre EAP.

Voici quelques indications complémentaires :

Pour les célébrations eucharistiques

En plus des indications données dans le message de Mgr Jordy

- respecter la disposition dans l'église à 1 rang sur 2, 1 chaise sur 2
- mettre en place une équipe de paroissiens qui accueillent à la porte, veillent à respecter la jauge de 100 personnes, et à aider à la disposition des personnes dans l'église.
- Pour ceux qui doivent célébrer les **scrutins**, veillez à ne pas avoir de contact et respecter les dispositions données.

Pour les célébrations de funérailles

- pas de bénédiction du corps avec l'eau bénite en dehors de l'officiant
- inviter à faire un geste d'hommage en se déplaçant 1 par 1.
- Prévenir de toutes ces dispositions les sociétés des Pompes Funèbres avec lesquelles vous êtes en contact.

Pour les célébrations de mariages

- De même respecter la jauge de 100 personnes
- Prévenir les fiancés au plus vite

Pour les célébrations de baptêmes

- Se laver les mains avant l'ablution d'eau, avec de l'eau savonneuse ou un gel hydro alcoolique
- utiliser un pichet

Merci à chacun d'entre vous pour sa mobilisation. Nous restons à votre disposition.

P. Christophe Raimbault
Vicaire général